

Vichy, le 1^{er} juin 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PRÉSENTATION DE LA CONVENTION IMMOBILIÈRE DU PROGRAMME ACTION CŒUR DE VILLE DE VICHY

par Frédéric REYNIER, Président du Comité régional Action Logement Auvergne-Rhône-Alpes

Action Logement s'engage dans le dispositif Action Cœur de Ville (ACV) de Vichy. Une convention immobilière a été signée par Action Logement Auvergne-Rhône-Alpes, la Ville de Vichy et Vichy Communauté. Cette nouvelle étape dans la valorisation du centre-ville de Vichy fait suite à la signature de la convention cadre signée le 29 octobre 2018.

Cette convention vient compléter la politique mise en place par Vichy dans le cadre du programme ACV. La ville a pour mission de définir une liste d'immeubles sur lesquels Action Logement pourrait agir en finançant les porteurs de projet publics ou privés. En contrepartie de ces financements, les logements remis en location bénéficieront à des salariés pour renforcer le lien emploi-logement.

Par cette convention immobilière, Action Logement, la ville de Vichy et la Communauté d'agglomération Vichy Communauté définissent les conditions d'une intervention commune visant à favoriser la restructuration d'immeubles stratégiques du centre-ville. L'objectif est d'accroître l'attractivité du centre-ville dans le cadre du projet de transformation porté par la collectivité. La convention entend ainsi renforcer la dynamique de l'emploi, favoriser la mixité sociale et accompagner la rénovation énergétique de l'habitat ancien. La ville de Vichy et la Communauté d'agglomération Vichy Communauté s'engagent à faciliter les relations entre les porteurs de projet et Action Logement.

L'ensemble du programme va permettre de revitaliser le cœur de ville, en donnant un second souffle aux commerces et logements vacants, tout en maintenant l'identité de la ville et en répondant aux enjeux contemporains en matière d'habitat. À l'horizon de fin 2022, ce sont plus de 140 logements qui seront ainsi proposés.



CONTRIBUTION D'ACTION LOGEMENT A LA RECONQUETE DES CENTRES DES VILLES MOYENNES

Le programme national « Action Cœur de Ville » permet à 222 villes moyennes réparties sur tout le territoire national de développer des projets ambitieux de reconquête de leur centre-ville, formalisés dans le cadre d'une convention pluriannuelle de revitalisation.

La lutte contre les fractures territoriales constitue une préoccupation majeure des partenaires sociaux. Elle conduit ces derniers à s'engager activement en soutien de cette politique publique aux côtés des acteurs des territoires. À ce titre, Action Logement finance le volet habitat du programme en proposant une offre renouvelée de logements accessibles aux ménages salariés grâce à la réhabilitation de bâtis considérés comme stratégiques pour la réussite de projets communaux de revitalisation.

Dans ce programme, doté au total de 5 milliards d'euros par différents acteurs, Action Logement engage 1,5 milliard d'euros sur 5 ans sous forme de prêts et de subventions versés directement aux opérateurs du logement social et aux investisseurs privés pour conduire les opérations identifiées en lien avec les communes.

Cette intervention d'Action Logement vise la création d'une gamme variée de logements attractive et adaptée aux besoins des salariés : accession sociale, logement locatif social, privé ou libre par la requalification du bâti ancien de centre-ville. Par cette action volontariste, Action Logement entend activer un levier nouveau au bénéfice du développement de l'emploi et du dynamisme économique des territoires et assurer ainsi pleinement sa vocation d'utilité sociale au service de l'intérêt général.

À PROPOS D'ACTION LOGEMENT

Depuis plus de 65 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi.

Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 18 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales.

Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 500 filiales immobilières dont 48 ESH et un patrimoine d'un million de logements sociaux et intermédiaires. Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s'attache particulièrement à proposer des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

Plus d'informations sur : www.actionlogement.fr - [@ActionLogement](https://twitter.com/ActionLogement)

CONTACTS PRESSE

VILLE DE VICHY :

Marie Bénédicte REYNARD : mb.reynard@ville-vichy.fr : 04 70 30 55 12 / 06 18 45 15 40

VICHY COMMUNAUTÉ :

communication@vichy-communaute.fr : 04 70 96 57 31 - 06 24 60 62 88

ACTION LOGEMENT AUVERGNE-RHONE-ALPES :

Karima Siouane : karima.siouane@actionlogement.fr – 06 35 35 57 70